

Le 21 septembre 2005

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT  
À L'ATTENTION DE LA COORDONNATRICE DU SÉCRÉTARIAT DE LA  
COMMISSION  
575, RUE SAINT-AMABLE, BUREAU 2.10  
QUEBEC (QUEBEC)  
G1R 6A6  
TELECOPIEUR : (418) 643-9474**

**218**P  NP **DM22**

Projet de parachèvement de l'autoroute 30  
entre l'autoroute 15 et l'échangeur Jean-Leman  
à Candiac et à Saint-Philippe

Montérégie

6211-06-075

**Objet :       Projet de parachèvement de l'autoroute 30 entre l'autoroute 15 et  
l'échangeur Jean-noël sur le territoire de la Ville de Candiac et de la  
Municipalité de Saint Philippe par le ministère des transports**

---

Nous, signataire, sommes depuis de nombreuses années propriétaires de plusieurs terres sur le territoire de la ville de Candiac et de la municipalité de Saint-Philippe, toutes en zone agricole reconnue. Comme vous pouvez sûrement vous en douter, nous sommes d'ardents défenseurs du patrimoine agricole québécois, patrimoine qui hélas, continue de se fragmenter au fil du temps

Nous avons pris connaissance, avec la ville de Candiac, du choix des tracés proposés, c'est-à-dire ceux par le ministère des transports, dans le cadre de l'étude d'impact et celui présenté par la ville de Candiac.

À l'analyse, tous les tracés passent en zone agricole, la variation se situant au niveau des superficies impliquées. Donc, tous auront une incidence sur le milieu agricole. Compte tenu de ces faits, nous sommes d'avis que les pertes agricoles éventuelles doivent devenir les plus rentables possible pour le milieu et les intervenant qui le composent.

Les tracés du ministère des transports ne rentabilisent pas le milieu à son maximum. Les parcelles de terrain laissées au nord de la future autoroute sont en partie trop petites pour la culture et pour l'inauguration de future projet agricole. Aussi, les tracés proposés par le ministère des transports viennent relocaliser le chemin Saint-André et reconfigurer le boulevard Jean-Leman ce qui créerait une coupure physique majeure entre nous et les autres citoyens de notre ville.

Dans ce sens, la ville de Candiac nous a fait la démonstration que le tracé qu'il propose répond le mieux aux considérations techniques, économiques et environnementales pour la partie de l'autoroute qui sera réalisée sur son territoire.

Aussi, nous désirons vous signifier notre ferme opposition à la relocalisation du chemin St-André et à la nouvelle configuration du boulevard Jean-Leman. Ces modifications créeront une coupure physique majeure entre nous et les autres citoyens de notre ville ; nous ne souhaitons pas, bien sûr, être isolés. Encore une fois, le tracé de la Ville de Candiac répond le mieux à ce problème.

De plus, nous ne sommes pas du tout convaincus que le réaménagement d'un lien routier placés au sud de la future autoroute viendrait aider à la protection de nos terre agricoles. Puisqu'il créera une nouvelle route susceptible de favoriser une pression indue sur le reste de la zone agricole.

Par conséquent, nous considérons important de vous faire part de nos intentions. Puisque le non respect de ces points important viendrait compromettre un projet agricole qui est prévu au nord de la future autoroute. Ce projet consiste en un centre de jardinage qui serait la production de fleurs en serres et d'arbuste ainsi que la mise en marché de ceux-ci. Ce projet nécessite la construction d'un entrepôt et d'un complexe de serre. De plus un espace sera nécessaire pour effectuer la culture extérieure de certaines variétés et certaines plantations.

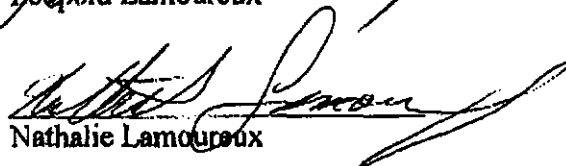
En conclusion, nous croyons que le tracé proposé par la ville de Candiac aura les retombées les plus positives pour nous et pour le milieu.

Vous remerciant de votre attention, nous vous prions d'accepter nos salutations distinguées.

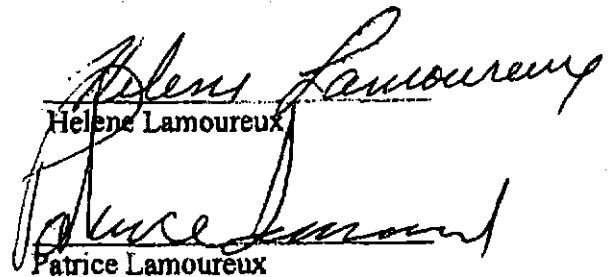
Signature des propriétaires



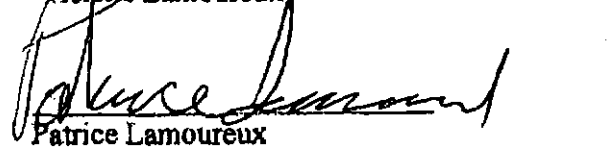
Leopold Lamoureux



Nathalie Lamoureux



Helene Lamoureux



Patrice Lamoureux